Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260925-2026_82-DE

2026-82 : Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) à compter de 2027

Rapporteur : Madame Dominique BUSNOUF

Madame BUSNOUF expose à l'assemblée délibérante qu'à compter du 1er janvier 2027, la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV, article 1407 bis du Code général des impôts) et la taxe sur les logements vacants (TLV, article 232 du même code) sont abrogées et remplacées par une taxe unique sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH), codifiée au nouvel article 1406 bis du Code général des impôts, créé par l'article 108 de la loi n°2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026.

Pour les communes non classées en zone tendue, comme Saint Jouan des Guérets, l'institution de cette taxe n'est pas automatique et nécessite une délibération du conseil municipal.

Il appartient donc au conseil municipal de se positionner dès à présent sur l'opportunité d'instituer la TVLH à compter de 2027, afin de ne pas perdre le bénéfice de la ressource fiscale liée à la lutte contre la vacance des logements, et de poursuivre l'objectif d'encourager la remise sur le marché de logements durablement vacants. Le taux applicable, qui pourra aller jusqu'à 50 % de la valeur locative, devra quant à lui être fixé par une délibération distincte, avant le 15 avril 2027.

Vu le Code général des impôts, et notamment son article 1406 bis, issu de l'article 108 de la loi n°2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026,

Vu la délibération ayant institué la taxe d'habitation sur les logements vacants sur le territoire communal en 2023,

Considérant que la taxe d'habitation sur les logements vacants et la taxe sur les logements vacants seront abrogées à compter du 1er janvier 2027,

Considérant l'intérêt, pour la commune, de maintenir un dispositif incitant à la remise sur le marché des logements durablement vacants tout en préservant une ressource fiscale communale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'instituer

- La taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) sur le territoire de la commune, à compter du 1er janvier 2027.

De dire

- Que le taux applicable à cette taxe sera fixé par une délibération du conseil municipal, avant le 15 avril 2027, dans la limite de 50 % prévue par la loi.

D'autoriser

- Madame la Maire à notifier la présente délibération aux services fiscaux et à accomplir toute formalité nécessaire à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
Madame la Maire
Marie-France FERRET



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260925-2026_82-DE

SAINT-JOUAN des Guérets

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt- six, le jeudi dix-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Jouan des Guérets, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame FERRET Marie-France, Maire, en vertu des articles L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers en exercice	:	23
Nombre de pouvoirs	:	3
Nombre de Conseillers présents	:	20
Quorum	:	12
Date de convocation et d'affichage	:	14 septembre 2026
Date d'affichage du compte-rendu	:	22 septembre 2026

Membres présents : Mme FERRET Marie-France, M. GUEGUEN François, M. PITEL Philippe, Mme BUSNOUF Dominique, M. LUTZ Maxime, Mme CICI Rose-Anne, Mme POREE Sophie, M. DERVILLE Pascal, M. MONNIER Alain, Mme SANTONI Sylvie, Mme BERRY Fabienne, Mme HAULBERT Marie, Mme FOLL Corinne, Mme CHOQUET Gwénaëlle, M. VIMBERT Paul-Henry, M. RONCERAY Christophe, Mme GAUDIOSO Frédérique, M. JASLET Nicolas, Mme POIRIER Aude, M. BOIVIN Adrian.

Absents excusés : M. LE PIVERT Jean-Michel, Mme MACE Laura, M. LEMOINE Pierre-Yves.

Absents non excusés :

Pouvoirs : M. LEMOINE Pierre-Yves à Mme CICI Rose-Anne, M. LE PIVERT Jean-Michel à M. VIMBERT Paul-Henry, Mme MACE Laura à Mme FOLL Corinne.

Président : Mme FERRET Marie-France

Secrétaire de séance : Mme GAUDIOSO Frédérique